

**Délibération 1/2023**  
**Comité Syndical Autoroute Numérique A75**

Le 22/03/2023 à 14 h 30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 21/03/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 21/03/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 1

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

**OBJET : Adoption du compte rendu de la réunion du 10 mars 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;  
Vu le compte rendu du Comité Syndical du 13 janvier 2022 ;

Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte ayant présenté le compte rendu de la réunion du 10 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 10 mars 2022 joint en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **10 MAI 2023**

Bureau du courrier

à Mende, le 22/03/2023

Le Président du Syndicat Mixte,

  
Denis BERTRAND

